PD-AAZ-585
62197

PROJECT GRANT AGREEMENT

between the

GOVERNMENT OF BURKINA FASO

and the

GOVERNMENT OF THE UNITED STATES OF AMERICA

for

AGRICULTURAL RESEARCH AND TRAINING SUPPORT

A.I.D. Project Number 686-0270

-=-=-=-=-=-

ACCORD DE SUBVENTION DE PROJET

entre le

GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO

et le

GOUVERNEMENT DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

pour le

SOUTIEN A LA RECHERCHE ET A LA FORMATION AGRICOLES

Projet AID Numéro 686-0270

TABLE OF CONTENTS

	Page
ARTICLE 1. The Agreement	1
ARTICLE 2. The Project	1
Section 2.1: Definition of Project	1
Section 2.2: Incremental Nature of the Project	2
ARTICLE 3. Financing	2
Section 3.1: The Grant	2
Section 3.2: Government Resources for the Project	2
Section 3.3: Project Assistance Completion Date	3
ARTICLE 4. Conditions Precedent to Disbursement	4
Section 4.1: Standard Conditions	4
Section 4.2: Special Conditions	4
Section 4.3: Notification	5
Section 4.4: Terminal Dates for Conditions Precedent	5
ARTICLE 5. Special Convenants	5
Section 5.1: Project Evaluation	5
Section 5.2: Additional Convenants	6
ARTICLE 6. Procurement Source	6.
Section 6.1: Foreign Exchange Costs	6
Section 6.2: Local Currency Costs	6
ARTICLE 7. Disbursement	7
Section 7.1: Disbursement for Foreign Exchange Costs	7
Section 7.2: Disbursement for Local Currency Costs	7
Section 7.3: Other Forms of Disbursement	7
Section 7.4: Rate of Exchange	7
ARTICLE 8. Miscellaneous	8
Section 8.1: Communications	8
Section 8.2: Representatives	8
Section 8.3: Language of Agreement	10

TABLE DES MATIERES

ARTICLE 1. L'Accord	
ARTICLE 2. Le Projet	
Section 2.1: Définition du Projet	
Section 2.2: Nature Séquencielle du Projet	
ARTICLE 3. Financement	
Section 3.1: La Subvention	
Section 3.2: Contribution du Gouvernement au Projet	
Section 3.3: Date d'Achèvement de l'Assistance du Projet	
ARTICLE 4. Conditions Préalables au déboursement	
Section 4.1: Conditions Standards	
Section 4.2: Conditions Spéciales	
Section 4.3: Notification	
Section 4.4: Dates Limites pour les Conditions Préalables	
ARTICLE 5. Conventions Spéciales	
Section 5.1: Evaluation de Projet	
Section 5.2: Conventions Supplémentaires	
ARTICLE 6. Source d'Approvisionnement	
Section 6.1: Coûts en Devises Etrangères	
Section 6.2: Coûts en Monnaie Locale	
ARTICLE 7. Déboursement	
Section 7.1: Déboursement des Coûts en Devises Etrangères	
Section 7.2: Déboursement des Coûts en Monnaie Locale	
Section 7.3: Autres Formes de Déboursement	
Section 7.4: Taux de Change	
ARTICLE 8. Divers	
Section 8.1: Communications	
Section 8.2: Représentants	
Section 8.3: Libellé de L'Accord	

AID Project No. 686-0270

PROJECT GRANT AGREEMENT

Dated: JUL 28 1989

BETWEEN

BURKINA FASO ("GOVERNMENT") AND

THE UNITED STATES OF AMERICA, acting through the AGENCY FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT ("A.I.D.").

ARTICLE 1: The Agreement

The purpose of this Agreement is to set out the understandings of the parties named above ("Parties") with respect to the financing of the Project by the Parties. The Agreement contains the following two Annexes, which by this reference are made a part hereto: Annex 1 - Amplified Project Description; and Annex 2 - Project Grant Standard Provisions.

ARTICLE 2: The Project

SECTION 2.1. Definition of the Project. The Project, which is further described in Annex 1, will improve the performance of the adaptive research program of INERA (Institut d'Etudes et de Recherches Agricoles) in developing farmer-oriented technolologies and practices leading to improved farming systems and in establishing linkages between INERA and other ministries and agencies involved in agriculture and related policy making. Annex 1 amplifies the above definition of the Project. Within the limits of the above definition of the Project, elements of the amplified description stated in Annex 1, including the financial plan, may be changed by written agreement of the authorized representatives of the Parties named in Section 8.2., without formal amendment of this Agreement.

Projet A.I.D. No. 686-0270

ACCORD DE SUBVENTION DE PROJET

Date: JUL 28 1989

ENTRE

LE BURKINA FASO ("GOUVERNEMENT") ET

LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE agissant par l'intermédiaire de l'AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL ("A.I.D.").

ARTICLE 1: L'Accord

L'objet de cet accord est d'établir les conditions des parties citées ci-dessus ("Parties") relatives au financement du Projet par les Parties. L'Accord contient les deux Annexes suivantes, qui par cette référence en font partie: Annexe 1 - Description détaillée du Projet; et Annexe 2 - Dispositions Standards de la Subvention de Projet.

ARTICLE 2: Le Projet

SECTION 2.1. Définition du Projet. Le Projet, qui est décrit plus loin à L'Annexe 1, améliorera la performance du programme de recherche d'adaptation de l'INERA (Institut d'Etudes et de Recherches Agricoles) dans le développement des technologies et des pratiques convenables aux fermiers et menant aux systèmes améliorés de production et dans l'établissement des liens entre l'INERA et les autres ministères et agences impliqués dans l'agriculture et dans les décisions de politique y ayant trait. L'Annexe 1 détaille la définition ci-dessus citée du Projet. Dans les limites de la définition du Projet suscité, les éléments de la description détaillée énoncés à l'Annexe 1, y compris le plan financier, peuvent être modifiés par accord écrit des représentants autorisés des Parties citées à la Section 8.2., sans amendement formel de cet Accord.

SECTION 2.2. Incremental Nature of the Project

(a) A.I.D.'s contribution to the Project will be provided in increments, the initial one being made available in accordance with Section 3.1. of this Agreement. Subsequent increments will be subject to availability of funds to A.I.D. for this purpose, and to the mutual agreement of the Parties, at the time of a subsequent increment, to proceed.

(b) Within the overall Project Assistance Completion Date stated in this Agreement, A.I.D., based upon consultation with the Government, may specify in Project Implementation Letters appropriate time periods for the utilization of funds granted by A.I.D. under an individual increment of assistance.

ARTICLE 3: Financing

SECTION 3.1. The Grant. To assist the Government to meet the costs of carrying out the Project, A.I.D., pursuant to the Foreign Assistance Act of 1961, as amended, agrees to grant the Government under the terms of this Agreement not to exceed Two Million United States ("U.S.") Dollars ($2,000,000 ("Grant"). The Grant may be used to finance foreign exchange costs, as defined in Section 6.1., and local currency costs, as defined in goods Section 6.2., of goods and services required for the Project.

SECTION 3.2. Government Resources for the Project

(a) The Government agrees to provide or cause to be provided for the Project all funds, in addition to the Grant, and all other resources required to carry out the Project effectively and in a timely manner.

Section 2.2. Nature Séquencielle du Projet

(a) La contribution de l'A.I.D. au Projet sera fournie par tranches, la première étant disponible selon les termes de la Section 3.1. de cet Accord. Les tranches subséquentes dépendront des fonds mis à la disposition de l'A.I.D. à cet effet, et de l'accord mutuel des Parties de s'exécuter au moment de passer à une autre tranche.

(b) Dans la limite de la Date d'Achèvement de l'Assistance au Projet énoncée dans cet Accord, l'A.I.D., sur la base de consultation avec le Gouvernement, peut spécifier par des Lettres d'Exécution de Projet, les périodes appropriées pour l'utilisation des fonds alloués par l'A.I.D. dans le cadre d'une tranche individuelle d'assistance.

ARTICLE 3: Financement

SECTION 3.1. La Subvention. Afin d'aider le Gouvernement à s'acquiter des charges d'exécution du Projet, l'A.I.D., conformément à la Loi d'Assistance aux Nations Etrangères de 1961, telle qu'amendée, consent à accorder une subvention au Gouvernement au titre des termes de cet Accord. n'excédant pas deux millions de dollars ($2.000.000 dollars) (EU) ("Subvention"). La Subvention peut être utilisée pour financer les coûts en devises étrangères, tels que définis à la section 6.1., et les coûts en monnaie locale, tels que définis à la Section 6.2., des biens et services requis pour le Projet.

SECTION 3.2. Contribution du Gouvernement à l'Exécution du Projet

(a) Le Gouvernement consent à pourvoir ou à faire pourvoir pour le Projet tous les fonds, outre la Subvention, et toutes les autres ressources requises pour exécuter le Projet de façon effective et en temps opportun.

(b) The resources provided by the Government for the Project over its five year life will be not less than $1,000,000, including costs borne on an "in-kind" basis.

SECTION 3.3. Project Assistance Completion Date

(a) The "Project Assistance Completion Date" (PACD), which is five years from the date of execution of this Agreement, or such other date as A.I.D. may agree to in writing, is the date by which the Parties estimate that all services financed under the Grant will have been performed and all goods financed under the Grant will have been furnished for the Project as contemplated in this Agreement.

(b) Except as A.I.D. may otherwise agree in writing, A.I.D. will not issue or approve documentation which would authorize disbursement of the Grant for services performed subsequent to the PACD or for goods furnished for the Project, as contemplated in this Agreement, subsequent to the PACD.

(c) Requests for disbursement, accompanied by necessary supporting documentation prescribed in Project Implementation Letters, are to be received by A.I.D. or any bank described in Section 7.1. no later than nine (9) months following the PACD, or such other period as A.I.D. agrees to in writing. After such period, A.I.D., giving notice in writing to the Government, may at any time or times reduce the amount of the Grant by all or any part thereof for which requests for disbursement, accompanied by necessary supporting documentation prescribed in Project Implementation Letters, were not received before the expiration of said period.

(b) Les ressources fournies par le Gouvernement pour le compte du Projet au cours des cinq années qu'il durera ne seront pas en dessous de 1,000,000 dollars y compris les coûts calculés "en nature".

SECTION 3.3. Date d'Achèvement de l'Assistance du Projet

(a) La "Date d'Achèvement de l'Assistance du Projet "(DAAP), qui est fixée à cinq ans à partir de la signature de cet accord, ou toute autre date dont l'A.I.D. pourrait convenir par écrit, est la date à laquelle les Parties estiment que tous les services financés au titre de la Subvention auront été accomplis et tous les biens financés au titre de la Subvention auront été fournis pour le Projet tel que prévu dans cet Accord.

(b) Sauf dispositions contraires par écrit de l'A.I.D., l'A.I.D. n'émettra pas ou n'approuvera pas de document qui autoriserait un déboursement de la Subvention pour les services rendus après la DAAP ou pour les biens fournis pour le Projet, tel que prévu dans cet Accord, après la DAAP.

(c) Des demandes de déboursement, accompagnées des pièces justificatives nécessaires prescrites dans les Lettres d'Exécution de Projet doivent être reçues par l'A.I.D. ou par toute autre banque indiquée à la Section 7.1. neuf (9) mois au plus tard après la DAAP, ou toute autre période telle que consentie par écrit par l'A.I.D.. Après une telle période, l'A.I.D., en le notifiant par écrit au Gouvernement, peut à tout moment réduire totalement ou partiellement le montant de la Subvention pour lequel des demandes de déboursement, accompagnées des pièces justificatives nécessaires prescrites dans les Lettres d'Exécution de Projet, n'ont pas été reçues avant l'expiration de la dite période.

ARTICLE 4: Conditions Precedent to Disbursement

SECTION 4.1. Standard Conditions
Prior to the first disbursement under the Grant, or to the issuance by A.I.D. of documentation pursuant to which disbursement will be made, the Government will, except as the Parties may otherwise agree in writing, furnish to A.I.D. in form and substance satisfactory to A.I.D.:

(a) A statement of the name of the person holding or acting in the offices of the Government specified in Section 8.2 Representatives, and of any additional representatives, together with a specimen signature of each person specified in such statement;

(b) A statement of the name of the person from INERA who has been designated Project Director for activities as described in Annex 1.

SECTION 4.2. Special Conditions

Prior to the disbursement under the Grant, or the issuance by A.I.D. of documentation pursuant to which disbursement will be made for Project activities, the Government shall except as the Parties may otherwise agree in writing, furnish to A.I.D. in form and substance satisfactory to A.I.D., the name of the individual selected to serve as the full time Director of the Farming Systems Research Program (RSP) within INERA.

ARTICLE 4: Conditions Préalables au Déboursement

SECTION 4.1. Conditions Standards
Avant le premier déboursement au titre de la Subvention, ou de l'émission par l'A.I.D. de documents suite auxquels le déboursement sera effectué, le Gouvernement, sauf dispositions contraires par écrit des Parties, fournira à l'A.I.D. dans les conditions de fond et de forme satisfaisantes pour l'A.I.D.:

(a) Un relevé du nom de la personne remplissant les fonctions ou agissant au nom du Gouvernement spécifié à la Section 8.2. Représentants, et de tous autres représentants, avec un spécimen de signature de chaque personne spécifiée dans un tel énoncé;

(b) Un relevé du nom de la personne de l'INERA qui a été désignée comme Directeur de Projet pour les activités telles que décrites dans l'Annexe 1.

SECTION 4.2. Conditions Spéciales

Avant le déboursement dans le cadre de la Subvention, ou de l'émission par l'A.I.D. de documents suite auxquels un déboursement sera fait pour les activités du Projet, le Gouvernement devra, sauf dispositions contraires par écrit des Parties, fournir à l'A.I.D. dans les conditions de fond et de forme satisfaisantes pour l'A.I.D., le nom de la personne sélectionnée pour être le Directeur à temps complet du Programme de Recherches sur les Systèmes de Production (RSP) au sein de l'INERA.

SECTION 4.3. Notification. When A.I.D. has determined that the conditions specified in Sections 4.1. and 4.2. have been met, it will promptly notify the Government.

SECTION 4.4. Terminal Dates for Conditions Precedent

(a) If all of the conditions specified in Section 4.1. have not been met within 90 days from the date of this Agreement, or such later date as A.I.D. may agree to in writing, A.I.D., at its option, may terminate Agreement by written notice to the Government.

(b) If all of the conditions specified in Section 4.2. have not been met within 120 days from the date of this Agreement, or such later date as A.I.D. may agree to in writing, A.I.D., at its option, may terminate this Agreement by written notice to the Government.

ARTICLE 5: Special Covenants

SECTION 5.1. Project Evaluation. The Parties agree to establish an evaluation program as part of the Project. The program will include at least one evaluation during the Project and shall include the following:

(a) evaluation of progress toward attainment of the objectives of the Project;

(b) identification and evaluation of problem areas of constraints which may exibit such attainment;

(c) assessment of how such information may be used to help overcome such problems; and

(d) evaluation, to the degree feasible, of the overall development impact of the Project.

SECTION 4.3. Notification. Lorsque l'A.I.D. aura déterminé que les conditions préalables spécifiées aux Sections 4.1. et 4.2. ont été satisfaites, elle en avisera rapidement le Gouvernement.

SECTION 4.4. Dates Limites pour les Conditions Préalables

(a) Si toutes les conditions spécifiées à la Section 4.1. n'ont pas été satisfaites dans les 90 jours à compter de la date de cet Accord, ou à toute autre date dont l'A.I.D. pourrait convenir par écrit, l'A.I.D., à sa convenance, peut mettre fin à cet Accord par note écrite au Gouvernement.

(b) Si toutes les conditions spécifiées à la Section 4.2. n'ont pas été satisfaites dans les 120 jours à compter de la date de cet Accord, ou à toute autre date dont l'A.I.D. pourrait convenir par écrit, l'A.I.D., à sa convenance peut mettre fin à cet Accord par note écrite au Gouvernement.

ARTICLE 5: Conventions Spéciales

SECTION 5.1. Evaluation de Projet. Les Parties consentent à établir un programme d'évaluation faisant partie du Projet. Le Programme inclura, au moins une évaluation au cours du Projet et devra inclure ce qui suit:

(a) évaluation du progrès réalisé en vue de la réalisation des objectifs du Projet;

(b) identification et évaluation des zones de problèmes et de contraintes qui peuvent empêcher une telle réalisation;

(c) évaluation de la manière dont de telles informations peuvent être utilisées pour aider à surmonter de tels problèmes; et

(d) évaluation, dans la mesure du possible, de l'impact développemental d'ensemble du Projet.

SECTION 5.2. Additional Covenants:

Long-term, short-term and in-country training complementary to the Project has been prefunded under the Human Resources Development Assistance Project, (698-0463.86) Amendment No. 4 signed between the Parties onAugust 31, 1988.

(a) The Government agrees to permit selected staff to participate fully in INERA training activities funded under this Project and the Human Resources Development Assistance Project and, upon completion of that training, to beassigned to tasks appropriate to that training.

(b) The Government agrees to assign and integrate returned participants into INERA's National Agricultural Research Program.

(c) The Government agrees to assign no less than two female participants to the long-term degree training program financed by the complementary funds made available under the Human Resources Development Assistance Project.

(d) The Government agrees to assign a continuous full-time staff of eight qualified researcher counterparts (four per field team) to the project throughout the life of the Project.

ARTICLE 6: Procurement Source

SECTION 6.1. Foreign Exchange Costs. Disbursement pursuant to Section 7.1. will be used exclusively to finance the costs of goods and services required for the Project having, with respect to goods, their source and origin, and with respect to services their nationality in Code of the 935 A.I.D. Geographic Code Book as in effect at the time orders are placed or contracts entered into for such goods or services ("Foreign Exchange

SECTION 5.2. Conventions Supplémentaires:

De la formation à long et à court-terme et dans le pays, complémentaire au Projet a été préfinancée dans le cadre de l'Amendement No.4 du Projet d'Assistance au Développement des Ressources Humaines (698-0463.86) signé entre les Parties le 31 août 1988.

(a) Le Gouvernement consent à permettre au personnel sélectionné de participer pleinement aux activités de formation financées dans le cadre de ce Projet et du Projet d'Assistance au Développement des Ressources Humaines à la fin de cette formation d'être affecté à des tâches en rapport avec cette formation.

(b) Le Gouvernement accepte d'affecter et d'intégrer les participants formés dans le Programme National de Recherche Agricole de l'INERA à leur retour.

(c) Le Gouvernement accepte d'affecter au moins deux participantes au programme de formation à long-terme financé par les fonds complémentaires mis à la disposition du Projet d'Assistance au Développement des Ressources Humaines.

(d) Le Gouvernement consent à affecter de façon continue et à plein temps, un personnel de huit chercheurs qualifiés (quatre par équipe sur le terrain) au projet pendant la durée du Projet.

ARTICLE 6: Source d'Approvisionnement

SECTION 6.1. Coûts en Devises Etrangères. Les déboursements effectués aux termes de la Section 7.1. seront exclusivement utilisés pour financer les coûts des biens et services requis par le Projet ayant, en ce qui concerne les biens, leur source et leur origine, et en ce qui concerne les services, leur nationalité dans le Code 935 du Code Géographique de l'A.I.D. en vigueur au moment où les commandes sont faites ou les contrats

Costs"), except as A.I.D. may otherwise agree in writing, and except as provided in the Project Grant Standard Provisions Annex, Section C.1(b) with respect to marine insurance. Ocean transportation costs will be financed under the grant only on vessels under flag registry of the United States or countries included in AID Geographic Code 935 except as A.I.D. may otherwise agree in writing.

SECTION 6.2. Local Currency Costs. Disbursement pursuant to Section 7.2 will be used exclusively to finance the costs of goods and services required for the Project having their source and, except as A.I.D. may otherwise agree in writing, their origin in Burkina Faso ("Local Currency Costs"). To the extent provided for under this Agreement, "Local Currency Costs" may also include the provision of local currency resources required for the Project.

ARTICLE 7: Disbursement

SECTION 7.1. Disbursement for Foreign Exchange Costs:

(a) After satisfaction of conditions precedent, A.I.D. may disburse funds under the Grant for the Foreign Exchange Costs of goods or services required for the Project in accordance with the terms of this Agreement.

SECTION 7.2. Disbursement for Local Currency Costs

(a) After satisfaction of conditions precedent, A.I.D. may disburse funds under the Grant for Local Currency Costs.

(b) The Local Currency needed for such disbursements may be obtained by acquisition by A.I.D. with U.S. Dollars by purchase.

passés pour de tels biens ou services ("Coûts en Devises Etrangères"), et sauf dispositions contraires écrites de l'A.I.D. et sauf dispositions Standards de la Subvention du Projet, Section C.1(b), relative à l'assurance maritime. Les coûts de transport maritime seront financés au titre de la Subvention seulement sur les navires battant pavillon des Etats-Unis ou des pays inclus dans le Code Géographique 935 de l'AID sauf dispositions contraires écrites de l'A.I.D..

SECTION 6.2. Coûts en Monnaie Locale. Les déboursements effectués aux termes de la Section 7.2. seront exclusivement utilisés pour financer les coûts des biens et services requis pour le Projet ayant leur source et, sauf dispositions contraires écrites de l'A.I.D., leur origine au Burkina Faso ("Coût en Monnaie Locale"). Dans la mesure des dispositions au titre de cet Accord, les "Coûts en Monnaie Locale" peuvent également inclure l'apport de ressources en monnaie locale requises pour le Projet.

ARTICLE 7: Déboursement

SECTION 7.1. Déboursement pour le Coûts en Devises Etrangères:

(a) Après satisfaction des conditions préalables, l'A.I.D. pourra débourser des fonds au titre de la Subvention pour les coûts en Devises Etrangères des biens ou services requis pour le Projet conformément aux termes de cet Accord.

SECTION 7.2. Déboursement pour les Coûts en Monnaies Locales:

(a) Après satisfaction des conditions préalables, l'A.I.D. pourra débourser des fonds au titre de la Subvention pour les coûts en Monnaie Locale.

(b) La Monnaie Locale requise pour de tels déboursements peut être obtenue par acquisition en achetant de la Monnaie Locale avec des dollars E.U.

The U.S. Dollar equivalent of the local currency made available hereunder will be, in the case of Subsection (b) above, the amount of U.S. Dollars required by A.I.D. to obtain the local currency.

SECTION 7.3. Other Forms of Disbursement. Disbursements of the Grant may also be made through such other means as the Parties may agree to in writing.

SECTION 7.4. Rate of Exchange. Except as may be more specifically provided under Section 7.2., if funds provided under the Grant are introduced into Burkina Faso by A.I.D. or any public or private agency for purposes of carrying out obligations of A.I.D. hereunder, the Government will make such arrangements as may be necessary so that such funds may be converted into currency of Burkina Faso at the highest rate of exchange which, at the time the conversion is made, is not unlawful in Burkina Faso.

ARTICLE 8: Miscellaneous

SECTION 8.1. Communications. Any notice, request, document, or other communication submitted by either Party to the other under this Agreement will be in writing and will be deemed duly given or sent when delivered to such Party at the following address:

The Government:
Project Director, RSP/
INERA (Institut d'Etudes
et de Recherches Agricoles)
B.P. 7192
Ouagadougou, Burkina Faso

To A.I.D.:
The Representative
USAID/Burkina
01 P.O. Box 35
Ouagadougou 01
Burkina Faso

L'équivalent en dollar E.U. de la monnaie locale fournie au titre de cet Accord, sera dans le cas de la Sous-Section (b) ci-dessus, le montant des dollars E.U. requis par l'A.I.D. pour obtenir la monnaie locale.

SECTION 7.3. Autres Formes de Déboursement. Des déboursements de la Subvention peuvent également être effectués par d'autres moyens dont les Parties peuvent convenir par écrit.

SECTION 7.4. Taux de Change. A l'exception de ce qui peut être plus spécifiquement prévu au titre de la Section 7.2., si les fonds fournis au titre de la Subvention sont introduits au Burkina Faso par l'A.I.D. ou toute autre agence publique ou privée avec pour objectif l'exécution des engagements de l'A.I.D. au titre de cet Accord, le Gouvernement prendra des dispositions qui s'imposent afin que de tels fonds puissent être convertis en devises du Burkina Faso au taux le plus élevé de change qui, au moment de la conversion, n'est pas illégal au Burkina Faso.

ARTICLE 8: Divers

SECTION 8.1. Communications. Toute notice, requête, document ou autre communication soumis par l'une ou l'autre Partie au titre de cet Accord sera faite par écrit et sera jugée dûment remise ou envoyée lorsqu'elle aura été expédiée à la Partie en question à l'une des adresses suivantes:

Au Gouvernment:
Directeur de Projet, RSP/
INERA (Institut d'Etudes
et de Recherches Agricoles)
BP 7192
Ouagadougou, Burkina Faso

A L'A.I.D.:
Le Représentant
USAID/Burkina
01 BP 35
Ouagadougou 01
Burkina Faso

All such communications will be in English or French. Other addresses may be substituted for the above upon the giving of written notice.

SECTION 8.2. Representatives. For all purposes relevant to this Agreement, the Government will be represented by the individual holding or acting in the offices of the Director of INERA.

A.I.D. will be represented by the individual holding or acting in the office of Representative of USAID/ Burkina. Each representative, by written notice, may designate additional representatives for all purposes other than exercising the power under Section 2.1. to revise elements of the amplified description in Annex 1. The names of the representatives of the Government, with specimen signatures, will be provided to A.I.D., which may accept as duly authorized any instrument signed by such representatives in implementation of this Agreement, until receipt of written notice of revocation of their authority.

SECTION 8.3. Language of Agreement. This Agreement is prepared in both English and French. In the event of ambiguity of conflict between the two versions, the English Language version will control.

Toutes les communications de ce genre seront en Anglais ou en Français. D'autres adresses peuvent être substituées à ce qui précède dès réception d'une notice écrite.

SECTION 8.2. Représentants. Pour toute affaire relative à l'objet de cet Accord, le Gouvernment sera représenté par la personne remplissant les fonctions ou assurant l'intérim du Directeur de l'INERA.

L'A.I.D. sera représentée par la personne remplissant les fonctions ou assurant l'intérim du Représentant de l'USAID/Burkina. Chaque représentant, par note écrite, peut désigner des représentants supplémentaires pour toutes les fins autres que celles d'exercer au titre de la Section 2.1. le pouvoir de réviser les éléments de la description détaillée à l'Annexe 1. Les noms des représentants du Gouvernement, avec les spécimens de signatures, seront fournis à l'A.I.D. qui peut accepter comme dûment autorisé tout document signé par de tels représentants dans l'exécution de cet Accord jusqu'à réception d'une note écrite de révocation de leur autorité

SECTION 8.3. Libellé de l'Accord. Le présent Accord est rédigé en Anglais et en Français. En cas d'ambiguité ou de conflit entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

IN WITNESS WHEREOF, Burkina Faso and the United States of America, each acting through its duly authorized Agreement to be signed in their names and delivered as of the day and date last below written.

EN FOI DE QUOI, le Burkina Faso et les Etats-Unis d'Amérique, chacun agissant par l'intermédiaire de son représentant dûment agréé, ont fait signer le présent Accord en leurs noms et l'ont fait remettre à la date de l'année mentionnée ci-dessous.

FOR THE GOVERNMENT OF THE UNITED STATES OF AMERICA

Signature: _____
David H. Shinn

Title: Ambassador

Signature: _____
Wilbur G. Thomas

Title: Representative, USAID/Burkina

JUL 28 1989

POUR LE GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO

Signature: _____
Le Capitaine Henri Zongo

Titre: Pour le Ministre du Plan et de la Coopération, le Ministre de la Promotion Economique, Chargé de l'intérim

Signature: _____
Mouhoussine Nacro

Titre: Ministre des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique

28 JUIL. 1989

Funds Available:	_____
Controller:	Mary E. Lew
Amount:	$2,000,000.00
Appropriation:	72-1191014
Budget Plan Code:	GSSA-89-21686-KG13
AID Project Number:	686-0270

ANNEX 1: AMPLIFIED DESCRIPTION OF PROJECT

ARTICLE I: General Project Description

Except as specifically provided herein, and within the limits of the definition of the Project set forth in Section 2.1., elements of this Amplified Project Description may be changed by written agreement of the authorized representatives of the Parties named in Section 8.2. without formal amendment of this Agreement.

The Project

A. Introduction

The goal of this project is to increase sustainable agricultural production, productivity and income in the principal and highest potential regions of the country. National and foreign exchange will also benefit from increased production of these regions.

The purpose of the Project is to identify and address farm level constraints to agricultural sector technological, institutional and policy growth through the development of a national farming systems research capability with effective links to key policy makers and related non- agricultural agencies.

The Project will provide funds to be used to emprove the performance of the adaptive research program of INERA (Institut d'Etudes et de Recherches Agricoles) leading to (1) a strengthened adaptive research program; (2) an improved

ANNEXE 1: DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET

ARTICLE I: Description Générale du Projet

Sauf dispositions spécifiquement prévues dans cet Accord, et dans les limites de la définition du Projet faite à la Section 2.1., les éléments de cette Description Détaillée du projet peuvent être modifiés par accord écrit des représentants agréés des Parties nommés à la Section 8.2., sans amendement formel à cet Accord.

Le Projet

A. Introduction

Le but de ce projet est d'accroître de façon soutenue la production agricole, la productivité et les revenus dans les principales régions du pays à haute potentialité. L'accroissement de la production de ces régions favorisera également les flux d'échange intérieur et extérieur.

L'objectif de ce projet est d'identifier et de s'attaquer aux contraintes d'ordre technologique, institutionnel et de politique au niveau des exploitations agricoles par le développement d'une capacité nationale de recherche sur les systèmes de production ayant des liens effectifs avec les décideurs de politique et les institutions non-agricoles.

Le projet fournira des fonds qui seront utilisés pour améliorer la performance du programme de recherche d'adaptation de l'INERA (Institut d'Etudes et de Recherches Agricoles), aux fins d'aboutir à (1) un programme renforcé de recherche d'adaptation; (2) une base en ressource humaine

human resource base; and (3) strengthened linkages with relevant ministries as well as regional and international agricultural research bodies. Towards this end, the following activities are proposed for financing during the first phase:

(1) Production Systems Research (RSP) Management Support and Development; (2) Human Resource Development; and (3) Production Systems Research (RSP) Field Support and Development.

B. Detailed Description of Activities to be Financed.

I. Production Systems Research (RSP) Management Support and Development.

The Project will provide three long term expatriate technical assistance personnel to the INERA/RSP Program Headquarters as follows:

RSP Team Leader - Experienced researcher with strong Farming Systems Research and Extension (FSR/E) background and knowledge of managing on-farm research programs in developing countries. Experience and proven ability in research planning, management, administration and policy analysis/presentation. Capable of providing guidance and leadership in short course training activities, planning RSP program, diagnostic, design of on-farm trials and interventions, and analysis and interpretation of on-farm trials.

améliorée; et (3) à des liens renforcés avec les ministères intéressés de même qu'avec les organismes régionaux et internationaux de recherche agricole. A cette fin, les activités suivantes sont proposées au financement pendant la première phase:

(1) Appui à la Gestion et au Développement de la Recherche sur les Systèmes de Production (RSP); (2) Développement des Ressources Humaines; (3) Appui aux Opérations sur le Terrain et Développement de la Recherche sur les Systèmes de Production (RSP).

B. Description Détaillée des Activités à Financer

I. Appui à la Gestion et au Développement de la Recherche sur les Systèmes de Production (RSP).

Le projet fournira à la Direction du Programme RSP/INERA trois experts expatriés à titre d'assistance technique à long-terme comme suit:

Chef d'Equipe RSP - Chercheur expérimenté ayant des connaissances approfondies en matière de Vulgarisation et de Recherche sur les Systèmes Agricoles (RSP/V) et possédant de bonnes connaissances dans la gestion des programmes de recherche agricoles dans les pays en développement. Ce chef d'équipe doit disposer d'une expérience et d'une compétence reconnues en planification, gestion, administration et analyse/présentation des politiques en matière de recherche. Il devrait être à même de diriger des activités de formation de courte durée, de planifier le programme RSP, de faire des diagnostics, de concevoir des essais et d'intervenir, d'analyser et d'interpréter des essais sur le terrain.

Agricultural Economist - Experienced FSR/E researcher with short course training and computer data management/analysis experience. Will add agricultural economic perspective to planning RSP activities, diagnostic, design of on-farm tests and interventions, analysis/presentation and interpretation of trial and survey data, etc.

Agro-Economiste - Chercheur RSP/V expérimenté ayant des connaissances en matière de gestion/analyse des données informatiques et de formation de courte durée. Il apportera une perspective agro-économique à la planification des activités RSP, aux diagnostics, à la conception des essais et des interventions sur le terrain ainsi qu'à l'analyse/présentation et à l'interprétation des essais et des données d'enquêtes, etc.

Social Scientist - Experienced FSR/E researcher with short-course training experience. Additional background relating to the agricultural and technological aspects of rural migration and land tenure issues. Will add social science perspective to planning RSP activities, diagnostic, design of on-farm trials and interventions, analysis/presentation and interpretation of trial and survey data, etc. Help plan studies of the technology and agricultural practices used by migrant farmers.

Expert en Sciences Sociales - Chercheur RSP/V expérimenté ayant de l'expérience en formation de courte durée. Des connaissances, en outre, sur les aspects agricoles et technologiques des migrations rurales et des problèmes relatifs au régime foncier. Il apportera une perspective de sciences sociales à la planification des activités RSP, aux diagnostics, à la conception des essais et aux interventions sur le terrain, et à l'analyse/présentation et à l'interprétation des données des essais et des données d'enquêtes, etc. Il aidera à planifier les études sur la technologie et les pratiques culturales utilisées par les exploitants migrants.

The Technical Assistance (TA) Team Leader will be assigned to the headquarters office of the RSP Program. Under the supervision of the RSP Head, the Team Leader will be responsible for helping the RSP: (1) to develop, in collaboration with RSP researchers, the overall RSP research program and workplan; (2) to plan and coordinate the RSP in-service and short-term training program, as well as RSP's training program

Le Chef d'Equipe de l'Assistance Technique (AT) sera affecté à la direction du programme RSP. Sous la supervision du Directeur de la RSP/INERA, le Chef d'Equipe devra soutenir le programme RSP (1) à élaborer, en collaboration avec les chercheurs, le plan de travail et le programme de recherche globale, (2) à planifier et à coordonner le programme de formation et des stages pratiques à court-terme de la RSP, de même que le programme de formation des

16

for extension staff; (3) to organize and prepare for meetings of the RSP Program Committee; (4) to assure regular RSP program reviews by the station Technical Committees and by the Program Committee of the INERA Management Council; (5) to plan and coordinate the use of short-term consultants under the TA contract; (6) to formulate and implement the agronomic research program within RSP's multi-disciplinary research program.

agents de vulgarisation; (3) à organiser et à préparer les réunions du Comité de Programme de la RSP; (4) à assurer l'examen régulier du programme RSP par les Comités Techniques de station de recherche et par le Comité de Programme du Conseil d'Administration de l'INERA; (5) à planifier et à coordonner la prestation des services de consultants à court-terme dans le cadre du contrat d'AT; (6) à formuler et à mettre en oeuvre le programme de recherche agronomique dans le cadre du programme de recherche multi-disciplinaire de la RSP.

In particular, he will assist INERA in the formulation of research reports specifically for communication to appropriate policy-making bodies of the Government.

Il aidera en particulier l'INERA dans l'élaboration des rapports de recherche spécifiquement destinés à la communication avec les organismes décideurs appropriés du Gouvernement.

Assist in the development of national agricultural research priorities in a form that can be used by directors of research organizations and appropriate policy-making bodies to identify both technical and policy constraints and problems identified in the field.

Il assistera l'INERA au développement des priorités nationales en matière de recherche agricole sous une forme qui puisse être utilisée par les directeurs des institutions de recherche et des organismes décideurs appropriés pour identifier à la fois les contraintes techniques et de politique et les problèmes identifiés sur le terrain.

To advise and assist the Director of INERA in developing information networks in Burkina to facilitate communication and coordination between research, extension agencies and policy-making bodies of the Burkina Government.

Il conseillera et aidera le Directeur de l'INERA à élaborer des réseaux d'information au Burkina en vue de faciliter la communication et la coordination entre la recherche, les agences de vulgarisation, et les organismes décideurs du Gouvernement du Burkina.

17

Various short-term experts will also be provided to support research management development efforts both at RSP Headquarters as well as in the field in such areas as computer data analyses, short course training syllabus development and execution, agro-forestry, animal science, rural sociology, anthropology, etc., as needed.

In addition, a local hire Administrative Assistant Accountant will be provided to the Project, procured and paid by the contractor, to help the team leader with accounting and administrative requirements of the contract team.

All technical assistance personnel will be provided through a U.S. University Title XII Contract with an institution with demonstrated expertise in appropriate fields of research. Approximately 33% of the team leader's time and 50% of the administrative assistant's time will be devoted to overall RSP Program administration and management matters within the INERA/RSP Headquarters Office. Approximately 25% of the time of the Agr. Economist's and the Social Scientists will be devoted to assistance to INERA/RSP Headquarters planning activities. The balance of their time will be divided between the Human Resource Development Activitiy and the Production Systems Research (RSP) Support Activitiy as outlined below.

Divers conseillers techniques à court-terme seront également fournis pour soutenir les efforts de renforcement de la gestion en matière de recherche au niveau de la Direction RSP ainsi que sur le terrain, dans des domaines tels que les analyses de données par informatique, l'élaboration des programmes de formation de courte durée, l'agro-foresterie, la science animale, la sociologie rurale, l'anthropologie, etc; comme de besoin.

En outre, un Assistant Administratif/Comptable sera recruté sur place pour le compte du Projet et payé par le contractant pour assister le Chef d'Equipe en matière de comptabilité et de procédures administratives de l'équipe contractante.

Tout le personnel d'assistance technique sera engagé dans le cadre d'un Contrat d'Université américaine du Titre XII avec une institution ayant fait ses preuves dans les domaines appropriés de la recherche. Environ 33% du temps du Chef d'Equipe et 50% de celui de l'Assistant Administratif sera consacré aux activités globales d'administration et de gestion du programme RSP à la Direction de la RSP/INERA. Environ 25% du temps de l'Agronome et de l'expert en Science Sociale sera consacré à fournir de l'assistance aux activités de planification de la Direction de la RSP/INERA. Le restant de leur temps sera réparti entre les Activités de Développement des Ressources Humaines et celles de Soutien à la Recherche en Systèmes de Production (RSP) tel que décrit ci-dessous.

Additionally, the Project will fund a Project Coordinator (hired under contract by AID) who will serve as liaison officer between AID/INERA and the Contractor.

a. Inputs Summary.

Inputs in support of the Production Systems Research (RSP) Management Support and Development activity will be provided to INERA/RSP Program Headquarters as follows:

(1) Technical Assistance to INERA/RSP Headquarters. (funded by AID Grant)

-RSP Team Leader, (48 months).

-Agricultural Economist, (48 months).

-Social Scientist, (48 months).

-1 Project Coordinator (48 months).

-Short-term assistance as needed, 12 person months (computer data analyst, rural sociologist, anthropologist, etc.).

(2) Burkinabe staff (funded by Counterpart fund and Government budget).

-4 additional RSP Researchers (civil servants) assigned to INERA/RSP on full time basis for five years. (years 1 and 2 funded by Counterpart fund, year 3 funded by Counterpart fund and Government budget, years 4 and 5 funded by Government budget).

En outre, le Projet paiera un Coordinateur de Projet (engagé dans le cadre d'un contrat par l'AID qui servira de responsable de liaison entre l'AID, l'INERA et le Contractant.

a. Récapitulatif des Intrants

Il sera mis à la disposition de la Direction du Programme RSP/INERA des intrants en support à l'activité d'Appui à la Gestion et au Développement de la Recherche sur les Systèmes de Production comme suit:

(1) Assistance Technique à la direction de la RSP/INERA (financée par la Subvention AID)

-Chef d'Equipe RSP, (48 mois).

-Agro-économiste, (48 mois).

-Expert en Sciences Sociales, (48 mois).

-1 Coordinateur de Projet (48 mois)

-Assistance à court-terme selon les besoins, 12 hommes/mois (analyste-informaticien, sociologue rural, anthropologue, etc).

(2) Personnel Burkinabè (fourni par le Fonds de Contrepartie et le budget du Gouvernement).

-4 autres Chercheurs RSP (fonctionnaires) affectés à l'INERA/RSP à temps complet pour cinq ans. (financés par les Fonds de Contrepartie en année 1 et 2, par les Fonds de Contrepartie et le budget du Gouvernement en année 3, et par le budget du Gouvernement en année 4 et 5).

-1 Administrative Assistant/ Accountant, five years.

-1 Data Processor, five years.

-1 Secretary, five years.

-2 Drivers, five years.

-1 Office Support Staff, five years.

(3) Commodities (funded by AID Grant):

-Vehicles: 3 4WD Pickups.
1 Peugeot 205.

-2 Computers plus peripherals.

-1 Photocopier.

-Books & periodicals, various.

-Office equipment, various.

-Training equipment, various.

(4) Recurrent and operational costs of INERA/RSP Headquarters will be funded by AID Grant.

-1 Assistant Administratif/ Comptable, cinq ans.

-1 Informaticien, cinq ans.

-1 Secrétaire, cinq ans.

-2 Chauffeurs, cinq ans.

-1 Agent administratif, cinq ans.

(3) Equipement/matériel (financé par la Subvention AID):

-Véhicules : 3 Bachées 4 RM
1 Peugeot 205

-2 Ordinateurs plus des périphériques.

- 1 Photocopieur.

- Différents livres et périodiques.

- Différentes fournitures de bureau.

- Divers équipements de formation.

(4) Les coûts récurrents et de fonctionnement de la Direction de la RSP/INERA seront financés par la Subvention AID.

20

II. Human Resource Development.

Six Senior Researchers from within the INERA/RSP Program, two of whom will be women, will be trained in appropriate scientific disciplines either to the Masters degree (M.S.) or Doctorate (Ph.D.) levels in the United States, depending on the selected individuals educational level at the start of the long-term training program. None of the long-term training programs will exceed three years (36 pm) in duration. All the participants trained under the project will be reintegrated into the national INERA/RSP Program upon their return to Burkina.

All national researchers within the INERA/RSP program will attend various short-term specialized courses at International Research Centers, U.S. Universities or other appropriate institutions on specific subject areas within their disciplines as well as general research techniques and related methodologies. In addition, an extensive in-country training program will be developed and carried out over the life of project by INERA/RSP assisted by the contractor.

II. Développement des Ressources Humaines.

Six Chercheurs principaux au sein du Programme RSP/INERA dont deux femmes, seront formés dans des domaines scientifiques appropriés, soit au niveau "Masters" (Maitrise en Sciences) soit au niveau du Doctorat ("Ph. D") aux Etats-Unis, selon le niveau d'éducation des personnes retenues au début du programme de formation à long-terme. Aucun des programmes de formation à long-terme ne dépassera une durée de trois ans (36 pm). Tous les participants formés dans le cadre du projet seront réintégrés dans le Programme national RSP/INERA dès leur retour au Burkina.

Tous les chercheurs nationaux dans le Programme RSP/INERA suivront des cours spécialisés à court-terme dans des Centres Internationaux de Recherche, dans des Universités américaines ou autres institutions appropriées sur des thèmes spécifiques relatifs à leurs domaines, de même que sur les techniques générales de recherche et les méthodologies connexes. De plus, un programme élargi de formation au niveau national sera élaboré et mis en oeuvre, durant la vie du projet par le programme RSP/INERA avec l'appui du contractant.

21

INERA will also be responsible for establishing stronger linkages between the the RSP program and the national extension service and other adaptive research and farm level experimentation activities carried out by other ministries, especially the Minister of Agriculture and Livestock. For this purpose, INERA will plan and undertake a training program for the extension specialists of the local Regional Centers for Agro-Pastoral Production (CRPAs). It will also upgrade the skills of the Research and Development Units in the CRPAs which are responsible for liaison with research.

L'INERA sera également responsable de l'établissement de liens plus solides entre le Programme RSP et le service national de vulgarisation d'une part, et d'autre part avec des activités de recherche d'adaptation et d'expérimentation sur le terrain menées par d'autres Ministères, notamment le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage. A cette fin, l'INERA planifiera et mettra en oeuvre un programme de formation à l'intention des agents de vulgarisation des Centres Régionaux de Production Agro-Pastorale (CRPA) sur place. Il renforcera également les compétences des Unités de Recherche et de Développement dans les CRPA qui sont chargées d'entretenir des rapports avec les activités de recherche.

In addition, INERA will emphasize and expand the present participation of fifth year University students together with other forms of research collaboration with the University of Ouagadougou within it's research programs. Limited fifth year thesis research funding will be provided by Government Counterpart Funds.

En outre, l'INERA accentuera et élargira la participation actuelle des universitaires de 5è année, de même que d'autres formes de collaboration en matière de recherche avec l'Université de Ouagadougou dans le cadre de ses programmes de recherche. Un financement limité de la thèse de cinquième année sera fourni par les Fonds de Contrepartie du Gouvernement.

a. Inputs Summary.

Inputs in support of the Human Resources Development activity will be provided to the RSP Program as follows:

(1) United States and Africar Training Programs. (funded by AID Grant).

-6 long-term degree programs in U.S. (36 pm/ea.).

-8 short-term U.S., third country and/or International Research Center training programs (3 pm/ea.).

Note: This training will be funded through the Human Resources Development Assistance Project (698-0463.86)

2. In-Country Training Support. (funded by AID Grant and Government counterpart funds).

-Extension Agent (TS) training materials, (200 pm).

-Support Training, lodging/meals, transportation, materials, (36 pm).

-Technician Training, lodging/meals, transportation, materials, (80 pm).

-Short-term Course Training, lodging/meals, transportation, materials, (157 pm).

-Short-term expatriate Technical Assistance as needed, 6 person months. (funded by AID Grant).

a. Récaputilatif des Intrants.

Il sera mis à la disposition du Programme RSP les intrants suivants à l'appui de l'activité de Developpement des Ressources Humaines:

(1) Programmes de Formation aux Etats Unis) et en Afrique (financées par la Subvention de l'AID).

-6 programmes de formation universitaire à long-terme aux Etats-Unis (36 hm/chaque).

-8 programmes de formation à court-terme aux Etats-Unis, dans un pays tiers et/ou dans des Centres Internationaux de Recherche (3 hm/chaque).

N.B: Cette formation sera financée dans le cadre du Projet d'Assistance au Développement des Ressources Humaines (698-0463.86).

(2) Soutien à la Formation sur Place (financé par la Subvention AID).

-Agent de vulgarisation (SF) matériel de formation (200 hm).

-Formation de soutien, logement/repas, transport, matériel (36 hm).

-Formation des techniciens hébergement/repas, transport, équipement (80 hm).

-Formation à court-terme, hébergement/repas, transport, équipement (157 hm).

-Assistance Technique extérieure à court-terme, selon les besoins, 6 hm (financé par la Subvention AID).

23

III. Production Systems Research (RSP) Field Support and Development.

Two RSP Regional Field Teams, one at Farako-Ba for the Southwest Region and one at Kamboinse serving the Central Mossi Plateau Region, will be made operational under the Project. Each field team will have 8 research technicians, 6 of whom will be permanently based in Project villages. With the exception of the commodities and equipment provided by AID grant funds as outlined in Attachment 1, Illustrative Financial Plan, all operating costs for both field teams will be provided through direct contributions to the project by the Government in the form of existing counterpart funds generated through prior PL-480 sales.

a. Inputs Summary.

Inputs in support of the Production Systems Research (RSP) Field Support and Development activity will be provided to the RSP Program as follows;

(1) Short-term expatriate technical assistance as needed, (provided by AID Grant) 3 p/m. (computer data analyst, rural sociologist, anthropologist, etc.)

(2) Burkinabe staff (provided by Counterpart fund).

-Kamboinse RSP Team.

-7 Technicians, five years.
-1 Secretary, five years.
-2 Drivers, five years.
-1 Office Support Staff.

III Appui aux Opérations sur le Terrain et Développement de la Recherche sur les Systèmes de Production.

Deux Equipes Régionales de Terrain de la RSP, dont une à Farako-Ba pour la Région du Sud-Ouest, et l'autre à Kamboinse pour la Région du Plateau Central Mossi, seront opérationnelles dans le cadre du Projet. Chaque équipe de terrain disposera de 8 chercheurs dont 6 seront basés en en permanence dans les villages du Projet. A l'exception des intrants et des équipements fournis par les fonds de subvention de l'AID, tel que prévu à l'Annexe 1, intitulé Plan Financier Descriptif, tous les coûts de fonctionnement pour les deux équipes sur le terrain seront couverts par l'apport financier direct du Gouvernement au projet, sous forme de fonds de contre-partie existants générés par les ventes précédentes des denrées de la LP-480.

a. Récapitulatif des Intrants.

Les intrants en Soutien aux Opérations sur le Terrain pour le Développement et l'Appui à la Recherche sur les Systèmes de Production (RSP) seront fournis au Programme RSP comme suit:

(1) Assistance technique expatriée à court-terme, selon les besoins, (fournie par la Subvention AID) 3 p/m (analyste-informaticien, sociologue rural, anthropologue, etc.)

(2) Personnel Burkinabè (fourni par le fonds de contrepartie).

-Equipe RSP de Kamboinse.

-7 Techniciens, cinq ans.
-1 Secrétaire, cinq ans.
-2 Chauffeurs, cinq ans.
-1 Agent Administratif.

24

-Farako-Ba RSP Team.

-8 Technicians, five years.
-1 Secretary, five years.
-2 Drivers, five years.
-1 Office Support Staff.

(3) Commodities (provided by AID Grant).

-Vehicles: 4 4WD Pickups.
12 mobylettes.
4 motorcycles.

-2 Computers plus peripherals.

-2 Photocopiers.

-Office equipment, various,

-Field research equipment, various.

-Training equipment. various.

(4) Recurrent and operational costs of the Production System Research (RSP) Field Support and Development Activity will be provided by Government Counterpart funds.

IV. END OF PROJECT STATUS

- A strengthened national program for farming systems and agricultural policy research. A national RSP program will be established. It will be directed by qualified Burkinabé scientists who effectively exercise RSP's responsibility for coordinating, supporting, reviewing and diffusing the results of the program's applied, adaptive and policy-related research activities.

Equipe RSP de Farako-Ba

-8 Techniciens, cinq ans.
-1 Secrétaire, cinq ans.
-2 Chauffeurs, cinq ans.
-1 Agent Administratif.

(3) Equipement (fourni par la Subvention de l'AID)

-Véhicules: 4 bâchées 4 RM.
12 mobylettes.
4 motos.

-2 Ordinateurs plus des périphériques.

-2 Photocopieurs.

-Diverses fournitures et mobilier de bureau.

-Matériel de recherche sur le terrain, divers.

-Equipement de formation, divers.

(4) Les Coûts récurrents et de fonctionnement de l'Activité d'Appui aux Opérations de Terrain et de Développement de la Recherche sur les Systèmes de Production seront financés par le fonds de contrepartie.

IV. SITUATION DE FIN DU PROJET

- Un programme national renforcé sur les systèmes agricoles et la recherche en matière de politique agricole. Un programme national RSP sera établi. Il sera dirigé par des experts Burkinabè qui exerceront effectivement la responsabilité de RSP pour la coordination, le soutien, la révision et la diffusion des résultats des activités de recherche appliquée, en matière de coordination, de soutien, de révision et de diffusion des résultats des activités du programme en matière de recherche appliquée, d'adaptation et de politique agricole.

25

- Improved Institutional Relationships between RSP/INERA, Agricultural Extension and Agricultural Policy-making.

"Research-Development" relationships specifically dealing with overcoming farm household-level constraints on agricultural production in the Central Mossi Plateau and the Southwest Region will be strengthened. An active, interministerial RSP Program Commission to review and advise on the orientation of the RSP Program and to discuss the policy implications of RSP Program research will be in operation.

- Improved and Expanded Collaboration Between RSP Researchers and University of Ouagadougou (ISSEC and IDR):

Regular, collaborative research relationships between RSP scientists and University of Ouagadougou faculty, including a more direct contribution and involvement of university faculty in specified RSP research activities will be established.

ARTICLE II. Contribution of the Parties.

In order to achieve the purpose and objectives of the Project, the Parties will make inputs to the Project as described below:

- Rapports Institutionnels Améliorés entre la RSP/INERA, la Vulgarisation Agricole et les Décideurs de Politique Agricole.

Les rapports "Recherche-Développement" traitant spécifiquement de la résolution des contraintes sur la production agricole au niveau de l'exploitant-ménage dans le Plateau Mossi du Centre et la Région du Sud-Ouest seront renforcés. Une commission active, Interministérielle du Programme RSP chargée de réviser et donner des conseils sur l'orientation du Programme RSP et de discuter des implications de politique sur la recherche du programme RSP sera opérationnelle.

- Collaboration Ameliorée et Elargie entre les Chercheurs de la RSP et l'Université de Ouagadougou (ESSEC et IDR):

Des rapports de recherche réguliers et mutuels entre les experts de la RSP et le corps enseignant de l'Université de Ouagadougou, y compris une contribution plus directe et une implication du corps enseignant dans les activités spécifiques de recherche de la RSP sera établie.

ARTICLE II. Apports des Parties.

Les Parties apporteront les contributions suivantes au Projet en vue de la réalisation des buts et objectifs escomptés:

A. A.I.D.

This section describes A.I.D.'s anticipated inputs to the Project. Funding levels indicated are the anticipated life of project funding. Funding indicated in excess of that actually obligated under this Agreement will be provided under future increments, subject to the availability of funds and the conditions set forth in Section 2.2. of this Agreement.

1 Technical Assistance Contract ($3,974,000).

2. Training ($275,000)
Note: ($703,000 has previously been obligated under the Human Resource Development Assistance Project (698-0463.86) between the Parties to pre-finance the long-term training requirements of this Project.)

3. Commodities & Equipment ($453,000).

4. Operational Support for INERA/RSP Headquarters ($512,000).

5. Evaluations & Audits ($233,000).

6. Contingency ($53,000).

B. Government:

In accordance with its general obligation under Section 3.2. of this Agreement to provide funds and resources needed for the Project, the Government will make the following inputs to the Project:

A. A.I.D.

Cette section décrit les intrants que l'AID envisage d'apporter au projet. Les niveaux de financement indiqués sont les fonds prévus pour la durée du projet. Les fonds indiqués en excédent de la somme effectivement engagée au titre de cet Accord seront fournis par tranches futures, sous réserve de la disponibilité des fonds et des conditions énoncées à la Section 2.2. de cet Accord.

1. Assistance Technique ($3,974,000)

2. Formation ($275,000)
N.B: ($703,000 supplémentaires fournis par le Projet d'Assistance au Développement des Ressources Humaines (698-0463.86) entre les Parties pour préfinancer les besoins de formation à long-terme du Projet.)

3. Matériel et Equipement ($453,000).

4. Appui Opérationnel pour la Direction de l'INERA/RSP ($512,000)

5. Evaluations et Vérifications Comptables ($233,000)

6. Imprévu ($53,000)

B. Gouvernement:

En plus de ses engagements globaux, énumérés à la section 3.2. de cet Accord, de fournir des fonds et des ressources nécessaires à la réalisation de ce Projet, le Gouvernement apportera les intrants suivants au Projet:

1. Research Personnel ($572,000).

Direct Government Contribution:

Includes Civil Servant salaries (Fonction Publique) including both present estimated researcher assistance provided to INERA/RSP Programs and four additional researchers to be provided to INERA/RSP Program under the Project.

2. Equipment and Maintenance Support ($288,000).

Direct Government contribution:

Includes existing office laboratory and research equipment both directly under RSP research programs and shared within INERA national research programs. Present support staff salaries, maintenance of present buildings, equipment, furniture, and station facilities together with present utilities expenses and other support costs benefiting INERA/RSP Programs.

3. Operational Support ($1,808,000).

Counterpart Fund Contribution.

Operational support costs of the INERA/RSP Field Teams at both Kamboinse and Farako-Ba; local hire project contract staff and temporary labor salaries, staff per diems and allowances, field research supplies and analyses, vehicle operations/maintenance, office supplies, collaborative student research support, printing/reproduction, communications etc.

1. Personnel de Recherche ($572,000)

Contribution Directe du Gouvernment:

Elle comprend les rémunérations des fonctionnaires, y compris l'assistance en matière de recherche fournie actuellement aux Programmes RSP/INERA et quatre autres chercheurs à fournir au Programme RSP/INERA dans le cadre du Projet.

2. Soutien à l'Equipement et à l'Entretien ($288,000).

Contribution Directe du Gouvernement:

Elle comprend le laboratoire actuel et le matériel de recherche fourni directement dans le cadre des programmes RSP et partagés par les programmes nationaux de recherche de l'INERA. Les rémunérations du personnel de soutien actuel, l'entretien des bâtiments, de l'équipement, des meubles et des facilités actuels de la station, de même que les dépenses d'utilités actuelles, et d'autres coûts de soutien pour le compte des Programmes RSP/INERA.

3. Soutien Opérationnel ($1.808,000).

Contribution en Fonds de Contrepartie.

Les coûts de soutien opérationnel des Equipes de Terrain à Kamboinsé et à Farako-Bâ; le personnel contractuel local du projet et les salaires du personnel temporaire, les indemnités journalières et les allocations du personnel, les fournitures et les analyses de recherche sur le terrain, le fonctionnement/entretien des véhicules, les fournitures de bureau, le soutien à la recherche associée des étudiants l'impression/reproduction, communications etc.

28

ARTICLE III. Implementation

A. Administration:

The implementing agency on behalf of the Government is INERA. Within INERA, the RSP program director will exercise project management functions. The contractor will provide assistance in accordance with annual workplans approved by INERA and AID. The RSP Program Director will be the Burkina counterpart of the contractor's team leader. Operational Program support financing will be linked to a review of RSP annual workplans and budgets and AID's acceptance of an Annual RSP Financing Request. The roles and responsibilities for implementing the project are more fully described below.

The RSP Program Director in conjunction with the technical assistance team leader will be responsible for preparing RSP multi-year and annual research plans and budgets, and will be responsible for managing the Government resources (including PL-480 and other local currency program financing) allocated to the program. These funds will be administered according to the accounting system established under the World Bank IDA funded National Agricultural Research Project.

ARTICLE III. Exécution

A. Gestion:

L'organe de mise en oeuvre au titre du Gouvernement est l'INERA. Le Chef de programmes RSP exercera les fonctions de gestionnaire du projet au niveau de l'INERA. Le contractant fournira l'assistance conformément aux plans annuels approuvés par l'AID et par l'INERA. Le Responsable du Programme RSP sera l'homologue national du Chef d'Equipe d'Assistance Technique. Le financement du soutien au Fonctionnement Programme sera fonction d'un examen des plans de travail annuels et des budgets RSP ainsi que de l'acceptation par l'AID de la Demande de Financement Annuelle de la RSP. Les rôles et les responsabilités pour l'exécution du projet sont décrits beaucoup plus en détail ci-dessous.

Le Responsable du Programme RSP, en collaboration avec le Chef d'Equipe d'Assistance Technique, sera chargé de la préparation des plans et des budgets annuels et pluriannuels de recherche de la RSP, et sera également responsable de la gestion des ressources du Gouvernement (y compris le financement programme de la LP-480 et d'autres programmes en monnaie locale) alloués au programme. Ces fonds seront gérés conformément au système comptable établi dans le cadre du Projet National de Recherche Agricole financé par la Banque Mondiale/IDA.

- The RSP Program Director and his staff will have the lead responsibility of coordinating and monitoring the field teams' activities. The RSP Headquarters will manage the administrative tasks, supervise the relations with the other programs and coordinate the research data and results of the different field teams. For these purposes, the RSP Program Director and the technical assistance Team Leader will participate in the normal meetings of the Technical Research Committee of INERA.

AID will approve annual work plans prepared by INERA and the Title XII contractor and the annual funding request for RSP research program financing. AID will approve payment vouchers for the contractor. AID will periodically review the project's financial managment arrangements and provide for audit as needed. AID is also responsible for planning and fielding the final project evaluation team in conjunction with the contractor and in organizing the conduct of the evaluation with INERA and other donors.

- Le Responsable du Programme RSP et le personnel auront pour responsabilité principale de coordonner et de suivre les activités des équipes de terrain. La Direction de la RSP assurera la gestion des tâches administratives, surveillera les rapports avec les autres programmes et coordonera les données de recherche de même que les résultats des différentes équipes de terrain. A cette fin, le Responsable du Programme RSP et le Chef d'Equipe d'Assistance Technique participeront aux réunions régulières du Comité de Recherche Technique de l'INERA.

L'AID approuvera les plans annuels de travail élaborés par l'INERA et le contractant du Titre XII ainsi que la demande annuelle de financement pour le programme de recherche RSP. L'AID approuvera les pièces justificatives de paiement du contractant. Elle examinera, de temps à autre les dispositions de la gestion financière du projet, de même qu'elle fera de l'audit selon les besoins. L'AID se chargera également de la planification et de l'affectation de l'équipe pour l'évaluation finale du projet, en collaboration avec le contractant. Elle organisera également la conduite de l'évaluation en collaboration avec l'INERA et d'autres donateurs.

Both RSP and the contractor will provide detailed annual workplans within the context of the multi-year program development plan approved by AID/Burkina early in the project. RSP and the Contractor will also prepare semi-annual financial and project implementation reports. The contractor is also responsible for preparing annual and semi-annual reports on contract execution.

B. Procurement:

Technical assistance personnel will be provided through a Title XII Contract between a U.S. University and AID. All technical assistance personnel provided to the project will be jointly selected by AID and INERA. AID will be responsible for the procurement of all commodities funded under the Grant and for the contracting of the Project Coordinator.

ARTICLE IV. Illustrative Financial Plan

The Illustrative Financial Plan, Attachment 1 to this Annex, sets forth the planned contributions of the Parties. The Project Financial Plan (A.I.D.) Attachment 2 to this Annex sets forth A.I.D.'s grant contribution for funds under Section 3.1. of the Agreement. Changes may be made to the Plan by written agreement of the representatives of the Parties identified in Section 8.2. without formal amendment of the Agreement, provided such changes do not cause (1) A.I.D.'s Grant contribution to exceed the amount set forth under Section 3.1. or (2) the Government's contribution to be less than the amount set forth under Section 3.2.

La RSP et le contractant fourniront des plans annuels détaillés dans de travail le cadre du plan de développement du Programme pluriannuel approuvé par l'AID/Burkina au commencement du projet. La RSP et le contractant rédigeront également des rapports financiers et d'exécution de projet bi-annuels. Le contractant est également responsable de l'élaboration des rapports annuels et bi-annuels sur l'exécution du contrat.

B. Acquisition:

L'assistance technique extérieure sera assuré par un Contrat Titre XII entre une Université américaine et l'AID. La sélection de tout le personnel fournissant de l'assistance technique extérieure au projet sera effectuée conjointement par l'AID et l'INERA. L'AID sera responsable de l'acquisition de tout le matériel du projet financé au titre de la Subvention et du contrat du Coordinateur de Projet.

ARTICLE IV. - Plan Financier Descriptif

Le Plan Financier Descriptif, Pièce-Jointe 1 à cette Annexe, établit la planification des contributions des Parties. Le Plan Financier du Projet (AID), Pièce-Jointe 2 à cette Annexe, établit la part de Subvention AID indiquée à la Section 3.1. de l'Accord. Des changements peuvent être faits dans le plan par accord écrit des représentants des Parties identifiés à la Section 8.2. sans amendement formel de l'Accord pourvu que de tels changements ne se traduisent par le dépassement du montant de la Subvention de l'AID établi au titre de la Section 3.1. (1) ou par une variation de la contribution du Gouvernment qui soit inférieure au montant établi à la Section 3.2. (2).

31

Attachment No. 1/
Pièce Jointe No. 1

Illustrative Financial Plan/
Plan Financier Descriptif
($000)

Component/ Composante	A.I.D./ A.I.D.	Government/ Gouvernement	Total/ Total
Technical Assistance/ Assistance Technique	3,974	-	3,974
Training/ Formation	275*	-	275
Research Personnel/ Personnel de Recherche	-	572	572
Commodities & Equipment/ Matériel et Equipement	453	16	469
Equipment/Maintenance and Operational Support/ Equipement/Maintenance et Soutien Opérationnel	512	2,080	2,592
Evaluation & Audit/ Evaluation et Audit	233	-	233
Contingency/ Imprévu	53	-	53
Total	5,500	2,668	8,168

* An additional $703,000 is being provided under the Human Resources Development Assistance Project (698-0463.86) for both long and short-term training needs under this research project.

* Une somme complémentaire de 703,000 dollars est fournie au titre du Projet d'Assistance au Développement des Ressources Humaines (698-0463.86) pour les besoins de la formation à court et à long-terme dans le cadre de ce projet de recherche.

Attachment No. 2/
Pièce Jointe No. 2

Project Financial Plan (A.I.D. Contribution)/
Plan Financier du Projet (Contribution A.I.D.)
($000)

Component/Composante	FY 89/AF 89 Amount/Montant
Technical Assistance/ Assistance Technique	1,420
Training/ Formation	50
Commodities and Equipment/ Matériel et Equipement	300
Operational Support/ Soutien Opérational	230
Total	2,000

ANNEX 2

PROJECT GRANT STANDARD PROVISIONS

Definition: As used in this Annex, the "Agreement" refers to the Project Grant Agreement to which this Annex forms a part. Terms used in this Annex have the same meaning or reference as in the Agreement.

Article A: Project Implementation Letters

To assist the Government in the implementation of the Project, A.I.D., from time to time, will issue Project Implementation Letters that will furnish additional information about matters stated in this Agreement. The parties may also use jointly agreed-upon Project Implementation Letters to confirm and record their mutual understanding on aspects of the implementation of this agreement. Project Implementation Letters will not be used to amend the text of the Agreement, but can be used to record revisions or exceptions which are permitted by the Agreement, including the revision of elements of the amplified description of the Project in Annex 1.

Article B: General Covenants

SECTION B.1. Consultation

The Parties will cooperate to assure that the purpose of this Agreement will be accomplished.

ANNEXE 2

ANNEXE DES DISPOSITIONS STANDARDS DE LA SUBVENTION DE PROJET

Définitions: Tel qu'il est utilisé dans la présente annexe, le mot "Accord" désigne l'Accord de Subvention pour le Projet dont elle constitue une partie. Les termes utilisés dans cette Annexe ont la même signification et les mêmes références que dans l'Accord.

Article A: Lettre d'Exécution du Projet

Pour aider le Gouvernement du Burkina à exécuter le Projet, l'A.I.D. émettra de temps à autre des Lettres d'Exécution du Projet donnant de plus amples renseignements sur des questions citées dans l'Accord. Les parties signataires pourront également utiliser des Lettres d'Exécution de Projet établies d'un commun accord, pour confirmer et consigner par écrit leur accord mutuel sur certains aspects d'exécution du présent Accord. Les Lettres d'Exécution du Projet ne seront pas utilisées pour modifier le texte de l'Accord, mais pourront servir à prendre acte des révisions ou cas d'exception autorisés par l'Accord, y compris la révision de certaines parties de la description détaillée du projet telle qu'elle est citée à l'Annexe 1.

Article B: Conventions Générales

SECTION B.1. Consultation

Les Parties signataires collaboreront pour s'assurer que l'objectif de cet Accord sera

To this end, the Parties, at the request of either, will exchange views on the progress of the Project, the performance of obligations under this Agreement, the performance of any consultant, contractors, or suppliers engaged on the Project, and other matters relating to the Project.

SECTION B.2. Execution of Project

The Government will:

(a) carry out the Project or cause it to be carried out with due diligence and efficiency, in conformity with sound technical, financial and management practices, and in conformity with those documents, plans, specifications, contracts, schedules or other arrangements, and with any modifications therein, approved by A.I.D. pursuant to this Agreement; and

(b) provide qualified and experienced management for, and train such staff as may be appropriate for the maintenance and operation of the Project and, as applicable for continuing activities, cause the Project to be operated and maintained in such manner as to assure the continuing and successful achievement of the purposes of the Project.

SETION B.3. Utilization of Goods and Services

(a) Any resources financed under the Grant will, unless otherwise agreed in writing by A.I.D., be devoted to the Project until the completion of the Project, and thereafter will be used so as to further the objectives sought in carrying out the Project.

atteint. A cet effet, elles procèderont à la demande de l'une ou l'autre, à un échange de vues sur l'avancement du Projet, sur l'exécution des obligations conformément à cet Accord, ainsi que sur les travaux accomplis par les Consultant, les contractants ou les fournisseurs participant au Projet et à d'autres activités relevant du Projet.

SECTION B.2. Exécution du Projet

Le Gouvernement s'engage à:

(a) exécuter ou veiller à l'exécution du Projet, avec diligence et efficacité selon les meilleures procédures techniques, financières et administrative et conformément aux documents, plans, cahiers des charges, contrats, calendriers ou autres dispositions, ainsi que les modifications qui y seront apportées, approuvées par l'A.I.D. en conformité avec le présent Accord; et

(b) désigner des cadres de gestion qualifiés et expérimentés, et former ce personnel en vue d'assurer l'entretien et le fonctionnement du Projet et selon les besoins pour la continuation des activités de ce Projet, veiller à ce que cet entretien et ce fonctionnement se fassent de manière à garantir la réalisation continue et avec succès des buts du Projet.

SECTION B.3. Utilisation des Biens et Services

(a) Toute ressource financée dans le cadre de la Subvention sera consacrée au Projet jusqu'à son achèvement, à moins que l'A.I.D. n'en convienne autrement par écrit et sera par la suite utilisée pour renforcer davantage les objectifs visés par la réalisation de ce Projet.

35'

(b) Goods or services financed under the Grant will, except as A.I.D. may otherwise agree in writing, not be used to promote or assist a foreign aid project or activities associated with or financed by a country not included in code 935 of the A.I.D. Geographic Code Book as in effect at the time of such use.

SECTION B.4. Taxation

(a) This Agreement and the Grant will be free from any taxation or fees imposed under laws in effect in the territory of the Government.

(b) To the extent that (1) any contractor, including any consulting firm, any personnel of such contractor financed under the Grant, and any property or transaction relating to such contracts and (2) any commodity procurement transaction financed under the Grant are not exempt from identifiable taxes, tariffs, duties or other levies imposed under laws in effect in the territory of the Government, the Government will, as and to the extent provided in and pursuant to Project Implementation Letters, pay or reimburse the same with funds other than those provided under the Grant.

SECTION B. 5. Report, Records, Inspections, Audit.

The Government will:

(a) furnish A.I.D. such information and reports relating to the Project and to this Agreement as A.I.D. may reasonably request;

(b) A moins que l'A.I.D. n'en convienne autrement par écrit, les biens et services financés par la Subvention ne peuvent servir à promouvoir ou aider un projet d'assistance étrangère ou une activité en rapport avec ou financée par un pays non inclus dans le Code Géographique 935 de l'A.I.D. tel qu'il est en vigueur lors de l'utilisation desdits biens et services.

SECTION B.4. Imposition

(a) Cet Accord et la Subvention seront exemptés de toutes taxes ou droits imposés en vertu de la législation en vigueur dans le pays du Gouvernement.

(b) Au cas où (1) tout contractant, y compris toute firme Consultants et tout personnel de ce contractant financé dans le cadre de la Subvention, ainsi que les biens ou transactions relatifs à ces contrats et (2) tout achat de biens financés par la Subvention ne seraient pas exonérés de taxes, droits tarifaires ou douaniers et autres impositions établies par la législation en vigueur dans le pays du Gouvernement, ce dernier devra, en vertu et conformément aux Lettres d'Exécution du Projet, et dans les limites qui y sont prévues, payer ou rembourser lesdites sommes avec des fonds autres que ceux fournis dans le cadre de la Subvention.

SECTION B.5. Rapports, Dossiers, Inspections, Vérifications Comptables

Le Gouvernement s'engage à:

(a) fournir à l'A.I.D., sur sa demande et dans les limites raisonnables, tous renseignements et rapports relatifs au projet et au présent Accord;

(b) maintain or cause to be maintained, in accordance with generally accepted accounting principles and practices consistently applied, books and records relating to the Project and to this Agreement, adequate to show, without limitation, the receipt and use of goods and services acquired under the Grant. Such books and records will be audited regularly, in accordance with generally accepted auditing standards, and maintained for three years after the date of last disbursement by A.I.D.; such books and records will also be adequate to show the nature and extent of solicitations of prospective suppliers of goods and services acquired, the basis of award of contracts and orders, and the overall progress of the Project toward completion; and

(b) tenir ou veiller à ce que soient tenus, conformément aux méthodes comptables généralement admises et aux usages uniformément appliqués, des livres de comptes et des dossiers adéquats relatifs au projet et au présent Accord, donnant sans restriction tous les détails sur la réception et l'utilisation des biens et services acquis dans le cadre de la Subvention. Ces livres de comptes et des dossiers seront vérifiées régulièrement, conformément aux normes de vérifications comptables généralement admises. Ils doivent être conservés pendant trois ans après la date du dernier déboursement par l'A.I.D. et devront indiquer la nature et l'importance des appels d'offres lancés aux fournisseurs éventuels des biens et services reçus, la base d'adjudication des contrats et des commandes ainsi que le progrès général réalisé vers l'achèvement du Projet; et

(c) afford autorized representatives of a Party the opportunity at all reasonable times to inspect the Project, the utilization of goods and services financed by such Party, and books, records, and other documents relating to the Project and the Grant.

(c) permettre aux représentants autorisé de l'autre partie d'inspecter, à tout moment raisonnable, le Projet, l'utilisation des biens et des services financés par cette même partie ainsi que les livres comptables, les dossiers et autres documents relatifs au Projet et à la Subvention.

SECTION B. 6. Completeness of Information

The Government confirms:

(a) that the facts and circumstances of which it has informed A.I.D., or cause A.I.D.

SECTION B.6. Soumission de Renseignements Complets

Le Gouvernement confirme:

(a) que les faits et les circonstances sur lesquels il a informé l'A.I.D. ou a fait en sorte qu'elle le soit, en vue de réaliser un accord avec l'A.I.D.

31

to be informed, in the course of reaching agreement with A.I.D. on the Grant, are accurate and complete, and include all facts and circumstances that might materially affect the Project and the discharge of responsibilities under this Agreement;

(b) that it will inform A.I.D. in timely fashion of any subsequent facts and circumstances that might materi lly affect, or that it is reasonable to believe might so affect, the Project or the discharge of responsibilities under this Agreement.

SECTION B. 7. Other Payments

The Government affirms that no payments have been or will be received by any official of the Government in connection with the procurement of goods or services financed under the Grant, except fees, taxes, or similar payments legally established in the country of the Government.

SECTION B.8. Information and Marketing

The Government will give appropriate publicity for the Grant and the project as a program to which the United States has contributed, identify the Project site, and mark goods financed by A.I.D., as described in Project Implementation Letters.

sur ladite Subvention, sont exacts et complets et couvrent tous les faits et circonstances qui pourraient sensiblement affecter le projet et la manière de remplir les responsabilités prévues dans le présent Accord: et

(b) qu'il informera l'A.I.D. er temps voulu de tous les faits et circonstances subséquents qui peuvent sensiblement affecter, ou qu'on a lieu de croire qu'ils affecteraient le Projet ou la manière de remplir les responsabilités prévues dans le présent Accord.

SECTION B.7. Autres Paiements

Le Gouvernement affirme qu'aucun paiement n'a été ou ne sera reçu par aucun de ses représentants en rapport avec l'acquisition de biens ou de services financés dans le cadre de la Subvention, à l'exception des droits, taxes ou autres paiements similaires légalement en cours dans le pays du Gouvernement.

SECTION B.8. Information et Marquage des Biens

Le Gouvernement assurera une publicité appropriée à la Subvention et au projet en tant que programme auquel les Etats-Unis ont contribué. Il identifiera l'emplacement du Projet par une pancarte appropriée et fera marquer les biens financés par l'A.I.D., tel que le décrivent les Lettres d'Exécution du Projet.

Acticle C: Procurement Provisions

SECTION C.1. Special Rules

(a) The source and origin of ocean and air shipping will be deemed to be the ocean vessel's or aircraft's country of registry at the time of shipment.

(b) Premiums for marine insurance placed in the territory of the Government will be deemed an eligible Foreign Exchange Cost, if otherwise eligible under Section C.7. (a).

(c) Any motor vehicles financed under the Grant will be of United States manufacture, except as A.I.D. may otherwise agree in writing.

(d) Transportation by air, financed under the Grant, of property or persons, will be on carriers holding United States certification, to the extent service by such carriers is available. Details on this requirement will be described in a Project Implementation Letter.

SECTION C.2. Eligibility Date

No goods or services may be financed under the Grant which are procured pursuant to orders or contracts firmly placed or entered into prior to the date of this Agreement, except as the Parties may otherwise agree in writing.

Article C: Dispositions Relatives à l'Acquisition des Biens

SECTION C.1. Règles Spéciales

(a) La source et l'origine des expédition aériennes et maritimes seront réputées être le port d'attache du navire ou le pays d'enregistrement de l'avion à la date d'expédition des biens.

(b) Les primes d'assurance maritime souscrites sur le territoire du Gouvernement seront considérées "Coûts autorisés en Devises Etrangères", si elles sont autorisées par la Section C.7.(a).

(c) Tous les véhicules à moteur financés dans le cadre de la Subvention devront être de fabrication américaine, sauf accord contraire de l'A.I.D. notifié par écrit.

(d) Le transport aérien, financé au titre de la Subvention, de biens ou de personnes, se fera sur des transporteurs certifiés aux Etats-Unis dans la mesure où les dits transporteurs peuvent en assurer le service. Les détails de cette disposition seront décrits dans une Lettre d'Exécution du Projet.

SECTION C.2. Date d'Eligibilité au Financement

Aucun bien et service ne pourra être financé dans le cadre de la Subvention lorsqu'il est acquis par commandes ou contrats fermes passés ou exécutés avant la date du présent Accord, sauf si les deux parties en conviennent autrement par écrit.

39

SECTION C. 3. Plans, Specifications, and Contracts

In order for there to be mutual agreement on the following matters, and except as the Parties may otherwise agree in writing:

(a) The Government will furnish to A.I.D. upon preparation:

(1) any plans, specifications, procurement or construction schedules, contracts, or other documentation relating to goods or services to be financed under the Grant, including documentation relating to the prequalification and selection of contractors and to the solicitation of bids and proposals. Material modifications in such documentation will likewise be furnished A.I.D. on preparation;

(2) such documentationl will also be furnished to A.I.D., upon preparation, relating to any goods or services, which, though not financed under the Grant, are deemed by A.I.D. to be of major importance to the Project. Aspects of the Project involving matters under this subsection (a) (2) will be identified in Project Implementation Letters;

(b) Documents related to the prequalification of contractors, and to the solification of bids or proposals for goods and services financed under the Grant will be approved by A.I.D. in writing prior to their issuance, and their terms will include United States standards and measurements;

SECTION C.3. Plans, Cahiers de Charges et Contrats

En vue de parvenir à un accord sur les questions suivantes et sauf si les deux parties en conviennent autrement par écrit:

(a) Le Gouvernement devra fournir à l'USAID, dès leur préparation:

1. tous les plans, les cahiers des charges, les calendriers d'acquisition ou de construction, les contrats ou autres documents relatifs aux biens ou services devant être financés dans le cadre de la Subvention, y compris les documents concernant la préqualification et la sélection des contractants, les appels d'offres et les soumissions proposés. Les modifications importantes apportées à ces documents seront également soumises à l'A.I.D. dès leur préparation;

2. seront aussi soumis à l'A.I.D. dès leur préparation les documents relatifs à tous les biens et services qui, bien que non financés dans le cadre de la Subvention, sont considérés par l'A.I.D. comme ayant une grande importance pour le projet. Les aspects du projet portant sur des questions traitées au paragraphe (a) 2. seront précisées dans les Lettres d'Exécution du Projet.

(b) Les documents relatifs à la préqualification des contractants et aux appels d'offres ou soumissions pour les biens et services financés dans le cadre de la Subvention devront être approuvés par écrit par l'A.I.D. avant leur émission, et devront tenir compte, entre autres, des normes et mesures appliquées aux Etats-Unis;

40

(c) contracts and contractors financed under the Grant for engineering and other professional services, for construction services, and for such other services, equipment or materials as may be specified in Project Implementation Letters, will be approved by A.I.D. in writing prior to execution of the contract. Material modifications in such contract will also be approved in writing by A.I.D. prior to execution; and

(c) Les contrats et les contractants financés dans le cadre de la Subvention pour des travaux d'engineering et autres services professionnels, la construction, ou autres services de ce genre, pour l'équipement ou le matériel selon les indications données dans les Lettres d'Exécution du Projet, devront aussi être approuvés par écrit par l'A.I.D. avant la signature du contrat. Les modifications importantes apportées à ces contrats devront également être approuvées par écrit par 'A.I.D. avant leur mise à exécution; et

(d) consulting firms used by the Government for the Project but not financed under the Grant, the scope of their services and such of their personnel assigned to the Project as A.I.D. may specify, and construction contractors used by the Grantee for the Project but not financed under the Grant, shall be acceptable to A.I.D.

(d) Les bureaux de Consultants utilisés par le Gouvernement mais non financés par la Subvention, les termes de leurs services et les compétences de leur personnel affecté au projet selon les spécifications de l'A.I.D., les entrepreneurs en bâtiment employés par le Gouvernement pour ce projet, mais non financés dans le cadre de la Subvention, devront être acceptables à l'A.I.D..

SECTION C.4. Reasonable Price

No more than reasonable prices will be paid for any goods or services financed, in whole or in part, under the Grant. Such items will be procured on a fair and, to the maximum extent practicable, on a competitive basis.

SECTION C.4. Prix Raisonnable

Seuls des prix raisonnables seront payés pour les biens et les services financés en partie ou en totalité dans le cadre de la Subvention. Ceux-ci devront être obtenus sur une base équitable et, autant que possible, concurrencielle.

SECTION C.5. Notification to Potential Suppliers

To permit all United States firms to have the opportunity to participate in furnishing goods and services to be fianced under the Grant, the Government will furnish A.I.D. such information with regar. thereto, and at such times, as A.I.D. may request in Project Implementation Letters.

SECTION C.5. Notification des Fournisseurs Potentiels

Pour permettre à toutes les firmes américaines de participer à la fourniture des biens et services devant être financés dans le cadre de la Subvention, le Gouvernement devra fournir à l'A.I.D. toutes les informations demandées par l'A.I.D. dans les Lettres d'Exécution du Projet et aux dates spécifiées.

41

SECTION C.6. Shipping

(a) Goods which are t be transported to the territory of the Government may not be financed under the Grant if transported either: (1) or ar ocean vessel or aircraft under the flag of a country which is not included in A.I.D. Geographic Code 935 as in effect at the time of shipment, or (2) on ar ocean vessel which A.I.D., by written notice to the Grantee has designated as ineligible: or (3) under an ocean or air charter which has not received prior A.I.D. approval.

(b) Costs of ocean or air transportation (of goods or persons) and related delivery services may not be financed under the Grant, if such goods or persons are carried: (1) on an ocean vessel under the flag of a country not, at the time of shipment, identified under the paragraph of the Agreement entitled "Procurement Source: Foreign Exchange Costs", without prior written A.I.D. approval; or (2) on an ocean vessel which A.I.D., by designated as ineligible; or (3) under an ocean vessel or air charter which has not received prior A.I.D. approval.

(c) Unless A.I.D. determines that privately owned United States-flag commercial ocean vessels, are not available at fair and reasonable rates for such vessels: (1) at least fifty percent (50%) of the gross tonnage of all goods (computed separately for dry bulk carriers, dry cargo liners and tankers) financed by A.I.D. which may be

SECTION C.6. Expédition

(a) Les biens à transporter vers le territoire du Gouvernement ne peuvent être financés dans le cadre de la Subvention s'ils sont transportés: (1) à bord d'un navire ou d'un avion appartenant à un pays non inclus dans le Code Geographique 935 de l'A.I.D. en vigueur lors de l'expédition; ou (2) à bord d'un navire que l'A.I.D. a déclaré "inacceptable" dans une note écrite adressée au Gouvernement; ou (3) à bord d'un navire ou d'un avion affrété sans l'approbation préalable de l'A.I.D..

(b) Les coûts du transport maritime ou aérien (de biens ou de personnes) et les services de livraison, ne peuvent pas être financés dans le cadre de la Subvention, si ces biens ou personnes sont transportés: (1) à bord d'un navire battant pavillon d'un pays qui, à la date de l'expedition, n'est pas cité au paragraphe de l'accord intitulé "Source d'Acquisition: Coûts en Devises Etrangères", sans l'accord préalable de l'A.I.D.; ou (2) à bord d'un navire que l'A.I.D. a déclaré "inacceptable" dans une note écrite adressée au Gouvernement: ou (3) à bord d'un navire ou d'un avion affrété sans l'approbation préalable de l'A.I.D..

(c) A moins que l'A.I.D. ne constate que des navires de commerce privés battant pavillon des Etats-Unis ne sont pas disponibles à des prix équitables et raisonnables: (1) au moins cinquante pour cent (50%) du tonnage brut de tous les biens (calculés séparément pour les transporteurs en vrac, les navires de ligne équipés pour cargaisons sèches et les pétroliers) financés par

42

transported on privately owned United States-flag commercial vessels, and (2) at least fifty percent (50%) of the gross freight revenue generated by all shipments financed by A.I.D., and transported to the territory of the Government on dry cargo liners shall be paid to or for the benefit of privately owned United States-flag commercial vessels. Compli nce with the requirements of (1) and (2) of this subsection must be achieved with respect to both any cargo transported from U.S. ports and any cargo transported from non-U.S. ports, computed separately.

l'A.I.D. et transportables par voie maritime, seront transportés à bord de navires de commerce privés bat ant pavillon des Etats-Unis; et (2) au moins cinquante pour cent (50%) du revenu de frêt brut pour toutes les expéditions financées par l'A.I.D. et transportées jusqu'au pays du Gouvernement à bord de navires de ligne équipés pour cargaisons sèches, devront être payés pour ou au profit de navires de commerce privés battant pavillon des Etats-Unis. Les conditions (1) et (2) contenues dans ce paragraphe doivent être observées pour toutes les cargaisons transportées à partir de ports américains aussi bien que de ports non américains, calculées séparément.

SECTION C.7. Insurance

(a) Marine insurance on goods financed by A.I.D. which are to be transported to the territory of the Grantee may be financed as a Foreign Exchange Cost under this Agreement provided: (1) such insurance is placed at the lowest available competitive rate, and (2) claims thereunder are payable in the currency in which such goods were financed or in any freely convertible currency. If the Government by statute, decree, rule, regulation, or practice discriminates with respect to A.I.D.-financed procurement against any marine insurance company authorized to do business in any State ofthe United States, then all goods shipped to the territory of the Government financed by A.I.D. hereunder will be insured against marine risks

SECTION C.7. Assurance

(a) L'assurance maritime contractée sur les biens financés par l'A.I.D. et devant être transportés vers le territoire du Gouvernement peut être financée en tant que coûts en devises étrangères dans le cadre de cet Accord à condition que: (1) cette assurance soit souscrite au taux concurrentiel le plus faible; et (2) que les réclamations soient payables dans la monnaie utilisée pour le financement de ces biens ou en toute autre devise librement convertible. En ce qui concerne les achats financés par l'A.I.D., si le Gouvernement (ou son Gouvernement) adopte par statut, décret, loi ou règlement, une attitude discriminatoire contre les compagnies d'assurances maritimes autorisées à exécuter leur activité dans n'importe quel état des Etats-Unis d'Amérique, alors tous les biens expédiés vers le territoire du Gouvernement seront assurés contre tous risques maritimes.

43

and such insurance will be placed in the United States with a company or companies authorized to do a marine insurance business in a State of United States.

(b) Except as A.I.D. may otherwise agree in writing, the Government will insure, or cause to be insured, goods financed under the Grant imported for the Project against risks incident to their transit to the point of their use in the Project; such insurance will be issued on terms and conditions consistent with sound commercial practice and will insure the full value of the goods. Any indemnification received by the Government under such insurance will be used to replace or repair any material damage or any loss of the goods insured or will be used to reimburse the Government for the replacement or repair of such goods. Any such replacements will be of source and origin of countries listed in A.I.D. Geographic Code 935 as in effect at the time of replacement, and, except as the Parties may agree in writing, will be otherwise subject to the provisions of the Agreement.

SECTION C. 8. U.S. Government -owned Excess Property

The Government agrees that wherever practicable, United States Government-owned excess personal property, in lieu of new items financed under the Grant,

Une telle assurance sera souscrite aux Etats-Unis auprès d'une ou plusieurs compagnies autorisées à exercer leur activité d'assurances maritimes dans n'importe quel état des Etats-Unis d'Amérique.

(b) Sauf accord contraire de l'A.I.D. notifié par écrit, le Gouvernement assurera ou fera assurer les biens financés dans le cadre de la Subvention et importés pour les besoins du Projet, contre des risques inhérents à leur transit jusqu'à leur point d'utilisation du Projet. Un telle assurance sera souscrite à des termes et conditions conformes aux bons usages commerciaux pour toute la valeur des biens. Toute indemnité reçue par le Gouvernement sera utilisée pour remplacer ou réparer tout dégât matériel ou toute perte subis par les biens assurés, ou servira à rembourser le Gouvernement afin de faire remplacer ou réparer. Les biens de remplacement devront avoir comme source et origine les pays indiqués dans le Code Géographique 935 de l'A.I.D. tel qu'il est en vigueur à la date d'acquisition de ces biens de remplacement et, sauf si les parties en conviennent autrement par écrit, ces biens seront assujettis aux dispositions de l'Accord.

SECTION C.8. Matériel de Surplus, Propriété du Gouvernement des Etats-Unis

Le Gouvernement accepte d'utiliser, chaque fois que possible, le matériel de surplus, propriété du Gouvernement des Etats-Unis, au lieu d'articles neufs financés par la

should be utilized. Funds under the Grant may be used to finance the costs of obtaining such property for the Project.

Article D: Termination, Remedies

SECTION D.1. Termination

Either Party may terminate this Agreement by giving the other Party 30 days written notice. Termination of this Agreement will terminate any obligations of the Parties to provide financial or other resources to the Project pursuant to this Agreement, except for payment which they are committed to make pursuant to noncancellable commitments entered into with third parties prior to the termination of this Agreement. In addition, upon such termination A.I.D. may, at A.I.D.'s expense, direct that title to goods financed under the Grant be transfered to A.I.D. if the goods are from a source outside Government's country, are in a deliverable state and have not been offloaded in ports of entry of Government's country.

SECTION D.2. Refunds

(a) In the case of any disbursement which is not supported by valid documentation in accordance with this Agreement, or which is not made or used in accordance with this Agreement, or which was for goods or services not used in

Subvention. Les fonds de la Subvention peuvent servir à financer l'acquisition de ce matériel de surplus pour le Projet.

Article D: Résiliation et Mesures Correctives

SECTION D.1. Résiliation

Chaque Partie peut résilier l'Accord en e voyant à l'autre Partie un préavis de trente (30) jours. La résiliation du présent Accord mettra fin aux obligations des Parties de fournir des ressources financières ou autres au Projet conformément au présent Accord, si ce n'est pour le paiement qu'elles se sont engagées à effectuer conformément aux engagements non résiliables passés avec des Parties tiers avant la résiliation de l'Accord. En outre, lors de la résiliation, l'A.I.D. peut, à ses frais, demander que le titre de propriété relatif aux biens financés par la Subvention soit transféré à l'A.I.D. si ces biens proviennent d'une source située en dehors du pays du Gouvernement, qu'ils soient dans un état livrable et n'aient pas été déchargés dans les ports d'entrée du pays du Gouvernement.

SECTION D.2. Remboursements

(a) En cas de déboursement non accompagné de documents valides conformes au présent Accord, ou non effectué ou utilisé conformément au présent Accord, ou destiné pour les biens ou services non utilisés conformément au présent Accord, et nonobstant l'existence ou l'application de toutes mesures correctives prévues par le

45

accordance with this Agreement, A.I.D. not-with standing the availabil ty or exercise of any other remedies under this Agreement, may require the Government to refund the amount of such disbursement in U.S. Dollars to A.I.D. within sixty (60) days after receipt of a request therefore.

présent Accord. l'A.I.D. peut demander au Gouvernement de rembourser à l'A.I.D. le montant d'un tel déboursement en dollars des Etats-Unis dans les soixante (60) jours qui suivent la réception d'une telle demande.

(b) If the failure of Government to comply with any of its obligations under this Agreement has the result that goods or services financed under the Grant are not used effectively in accordance with this Agreement, A.I.D. may require the Government to refund all or any part of the amount of the disbursements under this Agreement for such goods or services in U.S. Dollars to A.I.D. within sixty (60) days after receipt of a request therefor.

(b) Si la non exécution par le Gouvernement d'une de ces obligations au titre du présent Accord a pour résultat que les biens ou services financés au titre de la Subvention ne sont pas utilisés efficacement en application du présent Accord, l'A.I.D. peut demander au Gouvernement de rembourser tout ou partie du montant des déboursements effectués dans le cadre du présent Accord pour ces biens ou services en dollars des Etats-Unis à l'A.I.D. dans les soixante (60) jours qui suivent une telle demande.

(c) The right under subsection (a) or (b) to require a refund of a disbursement will continue, not-withstanding any other provision of this Agreement, for three years from the date of the last disbursement under this Agreement.

(c) Les droits au titre de l'alinéa (a) ou (b) de réclamer le remboursement d'un déboursement resteront valides, nonobstant toute autre disposition du présent Accord, pendant une période de trois ans à partir de la date du dernier déboursement effectué dans le cadre de cet Accord.

(d) (1) Any refund under subsection (a) or (b), or (2) any refund to A.I.D. from a contractor, supplier, bank or other third party with respect to goods or services financed under the Grant, which refund relates to an unreasonable price for or erroneous invoicing of goods that did not conform to specifications, or to services that were

(d) (1) Tout remboursement dans le cadre de l'alinéa (a) ou (b) ou (2) tout remboursement versé à l'A.I.D. par un contractant, un fournisseur, une banque ou autre tiers ayant trait aux biens et services financés par la Subvention et que ce remboursement soit en compensation d'un prix non raisonnable ou d'une facture erronée pour les biens ou services reçus ou pour des biens

inadequate, will (A) be made available first for the cost of goods and services required for the Project, to the extent justified, and (B) the remainder, if any, will be applied to reduce the amount of the Grant.

(e) Any interest of other earnings on Grant funds disbursed by A.I.D. to the Grantee under this Agreement prior to the autorized use of such funds for the Project will be retu ned to A.I.D. in U.S. Dollars by the Government.

SECTION D.3. Nonwaiver of Remedies

No delay in exercising anyright or remedy to a Party in connection with its financing under this Agreement will be construed as a waiver of such right or remedy.

SECTION D.4. Assignment

The Government agrees, upon request, to execute an assignment to A.I.D. of any cause of action which may accrue to the Government in connection with or arising out of the contractual performance or breach of performance by a party to a direct U.S. Dollar contract with A.I.D. financed in whole or in part out of funds granted by A.I.D. under this Agreement.

jugés inadéquats seront: (A) affectés tout d'abord et dans des limites justifiées au coût des biens et se vices requis pour le projet, et (B) le reliquat sera, le cas échéant, appliqué pour réduire le montant de la Subvention.

(e) Tout intérêt ou tous autres gains réalisés sur les fonds de la Subvention décaissés par l'A.I.D. au Gouvernement dans le cadre du présent Accord avant l'utilisation autorisé de ces fonds pour le projet seront retournés à l'A.I.D. en dollars des Etats-Unis par le Gouvernement.

SECTION D.3. Non Renonciation aux Mesures Correctives

Tout retard dans l'exercice d'un droit ou d'une mesure corrective revenant à l'une des Parties en rapport avec le financement qu'elle a apporté dans le cadre du présent Accord ne pourra être interprété comme une renonciation à un tel droit ou à une telle mesure corrective.

SECTION D.4. Affectation

Le Gouvernement accepte, si on le lui demande, d'exécuter une affectation à l'A.I.D. de toute cause d'action qui peut échoir au Gouvernement pour ce qui est de l'accomplissement contractuel ou d'une rupture d'accomplissement par une Partie à un contrat direct en dollars des Etats-Unis avec l'A.I.D. financé en totalité ou en partie sur des fonds accordés par l'A.I.D. au titre du présent Accord.

47